

Pour éviter tout contentieux, il est recommandé de discuter une lettre de mission pour les AED dédiés aux UPE2A non seulement avec les intéressés mais également avec les professeurs coordonnateurs, qui participent au recrutement.

Il est recommandé que l'AED et le professeur travaillent dans la même salle un nombre suffisant d'heures pour produire les échanges nécessaires. (Une dizaine d'heures hebdomadaires)

LE PROFIL ET LES COMPETENCES ATTENDUES

- Un niveau académique suffisant quelle que soit la discipline universitaire (licence, master) et la connaissance de notre système éducatif.
- Dans l'idéal, un cursus FLES ou un cursus de langue vivante.
- Bi-plurilinguisme minimal (au moins une langue vivante maîtrisée).
- Ouverture à l'altérité et intérêt pour les processus inclusifs, capacité à s'engager dans les parcours et la réussite des élèves, en collaboration et alliance éducative avec l'équipe de l'établissement
- Intérêt pour la formation et l'expérience professionnelle dans le domaine des pédagogies plurilingues et interculturelles.
- Capacités relationnelles avec les élèves et les divers acteurs de l'établissement ainsi que capacités à coopérer
- Compétences numériques, connaissance des outils nomades et des nouvelles technologies appliquées à l'apprentissage des langues

LE SERVICE DEDIE

CE QU'IL N'EST PAS :

- Un emploi d'AVS : les accompagnements en classe sont rares (lors de la première inclusion, ou de façon très temporaire pour comprendre le type de langue de spécialité et de contenus utilisés dans des disciplines ciblées)
- Un emploi de professeur : les AED ne donnent pas de cours stricto sensu et n'ont pas à concevoir autrement qu'en coordination avec l'enseignant UPE2A des séquences d'apprentissage ni à prendre en charge en première intention les élèves les plus en besoin (alphabétisation par exemple)
- Un emploi de pure vie scolaire ou administratif : relevés d'absence et surveillances, accompagnements de sorties, permanences aux CDI, mise à disposition de l'ensemble de l'établissement, etc. A la différence des autres AED, les AED dédiés ne sont pas placés sous l'autorité exclusive du CPE. Ils relèvent davantage du pilotage de l'UPE2A. (Par exemple la semaine administrative de fin d'année peut être consacrée à la préparation des changements d'établissement ou d'orientation des élèves, à des commandes de matériel, etc.)
- Un emploi à vie : les AED d'UPE2A sont accompagnés vers les concours de l'enseignement par l'IA-IPR responsable du CASNAV
- Un emploi de médiateur : l'AED ne peut suppléer le professeur coordonnateur dans ses missions de médiation mais peut l'accompagner.
- Un emploi de suppléant : l'AED ne remplace pas le professeur dans sa fonction lors de ses absences pour des raisons diverses

CE QU'IL PEUT FAIRE DANS UN MODELE INCLUSIF SELON LES CONTEXTES ET FONCTIONNEMENTS D'ETABLISSEMENTS :

- Accompagner les élèves pour régler leurs mouvements dans l'établissement (accompagner vers les salles d'inclusion, le BVS, l'infirmerie...) ainsi que les sorties, visites, voyages, débuts de stages d'orientation dans des entreprises extérieures ou d'autres établissements scolaires, etc.
- Assurer en présence du professeur de FLES et sous sa supervision la prise en charge d'ateliers différenciés durant les cours de FLES ; idem pour les cours de matières dédiées aux EANA.
- Assurer sous la supervision du professeur en sa présence ou en dehors de sa présence d'abord le soutien linguistique des matières d'inclusion en classe ordinaire (aide aux devoirs et révisions leçon et contrôles, aide à la relecture de la prise de notes, compréhension des supports et des consignes, étayage méthodologique, recherche documentaire, étayage de production orale et écrite, accès aux traductions, oralisations, etc.) ainsi que la mise en œuvre d'activités FLES préparées en coordination dans le cadre de l'UPE2A.
- Gérer matériellement le centre de ressources que constitue l'UPE2A (gestion des affaires des élèves, de leur matériel, des livres ou manuels en prêt, du numérique, etc.)
- Assurer en coordination avec le professeur coordonnateur la diffusion d'informations autour de l'UPE2A, qu'elles soient générales ou individualisées.
- Au cas où l'AED dispose de compétences particulières (créatives, numériques, technologiques...), possibilité de lui confier un atelier de deux heures au maximum sous réserve de l'encadrement et supervision par le professeur de FLES.